

2011-4874
2011-10-21

CONCENTRÉ FRUIT-FIX

Un produit de type hormonal
pour enrayer la chute des pommes avant la cueillette

COMMERCIAL
SOLUTION
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

Acide 1-naphtalène acétique,
sel d'ammonium*
. 5,68 %

*L'équivalent de 5,2 % d'acide 1-naphtalène acétique
ou 53 grammes par litre.

N° D'HOMOLOGATION 16027
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
AUTRES PRÉCAUTIONS SUR LE PANNEAU LATÉRAL.

CONTENU NET : 3,785 litres

Fabriqué par
Amvac Chemical Corporation
Suite 1200
4695 MacArthur Court
Newport Beach CA 92660
United States

323-264-3910
Distribué par
United Agri Products
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5 Canada

Le **CONCENTRÉ FRUIT-FIX**, employé pour lutter contre la chute prématurée des pommes commerciales, permet d'obtenir une récolte plus abondante en réduisant les pertes causées par le vent et les chocs.

MODE D'EMPLOI POUR LES POMMES COMMERCIALES

Bien pulvériser sur les pommiers, en mouillant la tige de tous les fruits et les feuilles adjacentes. Appliquer 7 à 14 jours avant la cueillette des pommes. Ne pas utiliser moins de 5 jours avant la cueillette. L'efficacité de ce produit se fait sentir 2 ou 3 jours après le traitement et, ensuite, il peut enrayer la chute prématurée des pommes pendant 10 jours à 4 semaines (moins pour la variété McIntosh), selon les conditions atmosphériques. Ne pas effectuer plus de 2 traitements et ne pas retarder la cueillette au delà de la maturité optimale des fruits.

ÉPANDAGE TERRESTRE : Mélanger parfaitement 375 mL de concentré avec 1000 litres d'eau (37,5 mL par 100 litres d'eau) pour préparer une bouillie à 20 ppm. Bien mouiller les arbres avec la pulvérisation appropriée, en utilisant jusqu'à 6150 litres de cette bouillie à 20 ppm par hectare, ce qui fournit l'équivalent de 120 grammes d'acide 1-naphtalène acétique par hectare.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer ce produit durant une période de calme plat ou quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** diriger le jet au-delà des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

NE PAS appliquer par voie aérienne

Zones tampons :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour l'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des habitats terrestres :
Pulvérisateur pneumatique	Pommiers, poiriers	4
Pulvérisateur pneumatique	Pometiers ornementaux	2

PRÉCAUTIONS : Produit nocif s'il est avalé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.

Éviter de contaminer la nourriture des animaux et les denrées alimentaires.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

ÉLIMINATION : 1) Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2) Suivre la réglementation provinciale en ce qui concerne tout nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination. 3) Rendre le contenant vide inutilisable. 4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion,

appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements,

enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation,

déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux,

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))